

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

**Etaient présents :** M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Catherine MOILLER, Lysiane CHATELUS, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre-Alexandre GIRARD, Pierrick MURCIER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT.

**Absents excusés :** Annette CARTIER DUBOST, Yves GAULIER pouvoir à C ROSSILLE, Pierre CREPIN, pouvoir à L CHATELUS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

**Absents :** Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE

042-214201766-20240625-d202434-DE

**Date de la convocation :** mercredi 19 juin 2024

Accusé certifié exécutoire

**Secrétaire de séance :** Régis LAURENT

Réception par le préfet : 27/06/2024

**N°2024-34 OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT CUI - CAE avec le DEPARTEMENT pour l'ECOLE MATERNELLE et le RESTAURANT SCOLAIRE**

➤ **Le Maire rappelle à l'assemblée** qu'elle a créé par délibération n°2023-34 un emploi dans le cadre du dispositif d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE). Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et repose sur un triptyque emploi-formation-accompagnement tout au long du parcours qui bénéficie du financement du Conseil départemental.

Il explique que suite à la fermeture d'une classe à l'école primaire à la rentrée, il n'y aura plus besoin d'heures d'assistance, cependant il sera toujours nécessaire de disposer d'un agent pour l'école maternelle ainsi que le restaurant scolaire. En effet, un autre contrat aidé se termine début juillet.

➤ **Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :**

De prolonger le contrat CUI-CAE d'une quotité horaire de **24 heures** de l'agent sur le poste et exerçant les fonctions d'Adjoint Technique **à compter du 6 juillet 2024 jusqu'au 5 juillet 2025.**

Il effectuera des heures d'assistance auprès des enseignantes de l'école maternelle, l'entretien des locaux et le restaurant scolaire.

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'adopter la proposition du Maire pour prolonger le contrat CUI-CAE de 24 H à l'école maternelle et au restaurant scolaire,
- les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif,
- autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 26 juin 2024

Eric MARTIN, Maire

Régis LAURENT, secrétaire de séance

